

# Règlement de course

## Quoi ?

- Le Trophée de la Religieuse est une course de marche et vol en parapente et de trail.
- Un défi physique et fromager, qui sera disputé dans un vaste terrain de jeu selon deux sports et deux catégories.
- Seuls les secteurs de montée de Haute-Nendaz à Tracouet et de Beuson à Veysonnaz seront chronométrés. Ceci dans le but d'enlever toute pression lors du vol et de permettre aux participants de savourer tranquillement leur raclette une fois l'effort accompli.

## Où ?

À Nendaz et Veysonnaz :

- Départ : Plaine des Écluses Haute-Nendaz
- Arrivée : Cour d'école Veysonnaz

Les seuls moyens de locomotion permis sont :

- Un parapente et/ou une paire de chaussures
- Les remontées mécaniques de Tracouet et de Veysonnaz mais uniquement à la descente

## Pourquoi ?

- Faire un Don à la ligue Valaisanne Contre le Cancer
- Regrouper sur un événement inédit des sportifs d'horizons différents
- Découvrir notre région et ses produits
- Favoriser le partage des expériences dans une ambiance conviviale

## Quand ?

Se référer au programme de course

- L'organisation se réserve le droit, en cas de météo défavorable, de supprimer la catégorie parapente. Tous les inscrits passent dans les catégories Trail correspondantes.

## Durée de la course ?

- De 9h30 à 16h00, pour la catégorie compétition\*

- De 11h00 à 16h00, pour la catégorie light\*

\* Ces horaires peuvent changer

## 1 Organisation

### 1.1 Organisateur et directeur d'épreuve DE

- Association Trophée de la Religieuse, directeur Lathion Jean-Bastien

### 1.2 Jury

Formé en cas de litige pendant la compétition, il est composé comme suit :

- 1 représentant de l'organisation
- 2 concurrents tirés au sort parmi les participants

Le rôle du Jury est de statuer en cas de litige entre concurrents et de valider le calcul des temps permettant l'établissement du classement.

### 1.3 Condition de vol et de marche

- Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix de voler. Sont réservées les interruptions momentanées de vols (voir section 5.8 ci-après).
- L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques doivent être un souci de chaque instant.
- Les bénévoles peuvent donner aux pilotes des indications sur les conditions du moment mais n'engagent en aucun cas leur responsabilité.

### 1.4 Ethique

L'organisation se veut respectueuse de l'environnement et en attend autant de chaque concurrent.

## 2 Pilotes

### 2.1 Conditions générales de participation

#### 2.1.1 Tous les participants

Chaque concurrent doit avoir :

- 18 ans révolus
- Un téléphone portable chargé avec l'application Echo SOS installée
- Enregistrer dans le répertoire le numéro de sécurité de l'organisation qui vous sera communiqué lors du briefing
- Être assuré en cas d'accident

#### 2.1.2 Uniquement catégorie Parapente

Chaque pilote doit :

- Être titulaire d'une licence de pilote de vol libre, catégorie parapente (FSVL) ou IPPI Card (niveau 4, 5 ou 6) qui doit être présentée à la remise des dossards (ou copie envoyée préalablement à l'organisation)
- Pouvoir justifier d'une RC aérienne

## 3 Modalités

### 3.1 Modalité d'inscription

- Dernier délai pour les inscriptions : 14 jours avant la course
- L'inscription sera définitive après réception du paiement.
- L'inscription se fera par internet en suivant le lien disponible sur le site. La confirmation d'inscription sera validée par mail auprès des concurrents.
- La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement.
- Le nombre maximum de participants est de 75 pour la catégorie « parapente compétition » de 75 pour la catégorie « parapente light », de 75 pour la catégorie « trail compétition » et de 75 pour la catégorie « trail light »
- Le DE se réserve le droit d'accepter des concurrents supplémentaires au cas par cas. Au-delà, les pilotes seront mis en liste d'attente dans l'ordre d'inscription.
- L'organisation se réserve le droit de refuser un concurrent s'il ne présente pas les qualités requises pour participer en sécurité à cette épreuve.

### 3.2 Frais d'inscriptions

Pour toutes les catégories : 100.- CHF

### 3.3 Prestations comprises dans l'inscription

- Café croissant au départ

- 3 postes de ravitaillement boisson sur le parcours compétition
- 1 Raclette par poste (3 différents fromages)
- Bon repas à l'arrivée
- Prix souvenir pour tous les participants
- 1 forfait à la journée pour les remontées mécaniques

### 3.4 Clause de non-remboursement

Un participant qui ne se présenterait pas au briefing ou au départ de la course sans avoir annoncé son retrait de la compétition au moins 10 jours avant la date de l'épreuve ne sera pas en mesure de demander le remboursement de sa finance d'inscription. En cas d'annulation l'organisateur remboursera une partie du montant d'inscription, néanmoins 40 CHF seront gardés comme participation aux frais d'annulation.

### 3.5 Liste des inscrits

L'organisation considère que tous les concurrents inscrits participent à l'intégralité de l'épreuve. Si un pilote décide d'arrêter la course, il doit en informer l'organisation sans délai.

### 3.6 Le pointage de sécurité

- Tous les concurrents inscrits doivent impérativement pointer individuellement au plus tard à 16h00 au Checkpoint 4 à Thyon.
- En cas d'impossibilité, il est indispensable d'en aviser le DE par téléphone. Si aucune nouvelle du concurrent n'a été donnée avant 17h00, les secours seront automatiquement engagés.
- Le pointage sécurité permet à l'organisation de ne pas déclencher des recherches et des secours inutilement.
- L'absence de pointage sécurité est une faute grave et entraînera des sanctions. Sans nouvelles d'un participant, le DE engagera des recherches. Sans raison valable les frais engendrés seront à la charge du participant.

### 3.7 Traversées de routes

- Certaines parties du tracé de la course passent par des routes non-fermées au trafic

routier. **Le respect des règles de circulation est indispensable !**

### 3.8 Cas d'urgence

- Le pilote qui vole à proximité d'un pilote en difficulté doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE.
- Le concurrent qui voit un camarade blessé doit lui porter assistance ou avertir par tous les moyens le DE / les secours selon la gravité.

## 4 Matériel de vol et contrôles

### 4.1 Matériel obligatoire

- Des vêtements appropriés aux conditions météo
- De bonnes chaussures
- Set de couverts de randonnée (couteau fourchette, cuillère)
- Goblet personnel de 15cl minimum (bidon exclu)
- De l'eau en quantité suffisante

#### Catégorie parapente :

- Casque
- Parapente ou mini voile homologuée EN ou LFT ou ayant au minimum subi les tests en charges et ayant une charge alaire maximale de 5.5kg/m<sup>2</sup>
- Parachute de secours (son absence constatée entraînera immédiatement une exclusion de la compétition)
- Sellette ayant une homologation EN ou LTF

*L'airbag est vivement recommandé*

### 4.2 Contrôles ponctuels

L'organisateur s'autorise à pratiquer des contrôles ponctuels de matériel en cours de journée. Le concurrent contrôlé a l'obligation de s'y soumettre. Tout concurrent n'ayant pas tout le matériel exigé, sera exclu de la course

## 5 Parcours

### 5.1 Parapente Compétition

- Départ : plaine des Écluses à Haute-Nendaz, début de section chronométrée

- CP 1 : Tracouet, fin de section chronométrée
  - CP2A : atterrissage de Péteré à Basse-Nendaz
  - CP3 : Beuson, début de section chronométrée
  - CP 4 : Thyon, fin de section chronométrée
  - CP5A : atterrissage de la Remointze à Verrey
  - Arrivée : École primaire de Veysonnaz
- Distance Totale : 18.19 km Dénivelé positif : 2102m**

### 5.2 Parapente Light

- Départ : place de Péteré à Basse-Nendaz
  - CP3 : Beuson, début de section chronométrée
  - CP 4 : Thyon, fin de section chronométrée
  - CP5A : atterrissage de la Remointze à Verrey
  - Arrivée : École primaire de Veysonnaz
- Distance Totale : 10.92 km Dénivelé positif : 1217m**

### 5.3 Trail Compétition

- Départ : plaine des Écluses à Haute-Nendaz, début de section chronométrée
  - CP 1 : Tracouet, fin de section chronométrée
  - CP2B : place de la Télécabine à Haute-Nendaz
  - CP3 : Beuson, début de section chronométrée
  - CP 4 : Thyon, fin de section chronométrée
  - CP5B : place de la Télécabine à Veysonnaz
  - Arrivée : École primaire de Veysonnaz
- Distance Totale : 18.75 km Dénivelé positif : 2080m**

### 5.3 Trail Light

- Départ : plaine des Écluses
  - CP3 : Beuson, début de section chronométrée
  - CP 4 : Thyon, fin de section chronométrée
  - CP5B : place de la Télécabine à Veysonnaz
  - Arrivée : École primaire de Veysonnaz
- Distance Totale : 11.48 km Dénivelé positif : 1195m**

### 5.4 Ravitaillements

- Les ravitaillements boissons se situeront au CP1 Tracouet au CP3 Beuson et au CP4 Thyon ainsi qu'à l'arrivée.

- Les ravitaillements raclette se situeront au CP1 Tracouet, au CP4 Thyon ainsi qu'à l'arrivée.
- Un repas sera également servi aux participants à l'arrivée.

### 5.5 Samaritains

Les samaritains assureront l'assistance médicale au CP1 Tracouet au CP3 Beuson et au CP4 Thyon ainsi qu'à l'arrivée.

### 5.6 Malus

- Tout participant qui serait surpris à jeter des déchets dans un endroit autre que prévu à cet effet se verra exclu de la course.
- Tout participant qui ne se soumet pas aux directives du DE ou qui enfreint de manière évidente des règles de vols se verra sanctionné d'un malus selon la gravité du cas, mais 20 minutes au minimum.
- Tout participant qui ne se sera pas annoncé à l'arrivée à Veysonnaz à 17h00 au plus tard se verra exclu de la course.

### 5.7 Fin de la course

À l'heure de la fin de la course, soit 16h30 (fermeture des installations) :

- Plus, aucun participant ne peut descendre de Thyon vers Veysonnaz
- Si le parapentiste n'a pas décollé à ce moment ou si le trailer n'est pas dans une cabine, il s'annonce à la DE et retourne directement par ses propres moyens ou avec les bénévoles qui ferment le parcours s'il n'est pas en mesure de le faire.
- Passé ce délai, si aucune nouvelle du concurrent n'a été donnée avant 17h00, les secours seront automatiquement engagés.

### 5.8 Interruption momentanée des vols

- Le DE peut à tout moment interdire un des décollages.
- *Les contrôleurs sur les décollages indiqueront le droit ou non de décoller ou autres limitations*
- Les décollages fermés, notamment à cause d'une visibilité réduite ou autres seront barrés par une large bande visible en travers du terrain.

- Les pilotes devront se conformer aux indications des contrôleurs (descente en cabine obligatoire, etc...).
- Même si est décollage est ouvert la responsabilité du décollage reste celle du pilote.

- Si un parapentiste préfère renoncer au décollage pour une raison personnelle, il peut poursuivre le parcours en empruntant les installations. Il s'annonce simplement au poste de contrôle suivant (2A ou 5A).

### 5.9 Vainqueurs de l'épreuve

- Sera désigné vainqueur de chaque catégorie, celle ou celui qui aura effectué le plus rapidement les sections chronométrées.
- En cas d'égalité un tirage au sort sera effectué.
- Un podium sera établi avec les 3 premier-ère-s concurrent-e-s de chacune des catégories soit, Parapente light/compétition et Trail light/compétition

## 6 Droits d'images

- En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, ainsi que tous les tiers qu'ils pourraient autoriser à capturer et utiliser tous les enregistrements audio, vidéo et les photographies effectués pendant l'évènement.
- Ils autorisent également l'organisation à utiliser leur nom, image, voix, apparence, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autre droit, rémunération ou indemnité
- L'organisation ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser et reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, internet (...).
- De plus l'organisation aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification

dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune.

## 7 Responsabilité

- La participation au Trophée de la Religieuse se fait sous la seule et entière responsabilité des participants.
- Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance dommage, ...)
- L'organisation décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation.
- En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seul toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.

## 8 Droits de réserve

Le comité se réserve le droit de modifier le présent règlement. La version disponible sur le site internet fera foi. Les bénévoles peuvent communiquer des informations aux concurrents, mais en cas de litige, le règlement fera foi.

## 9 Acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire et de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Le règlement peut être consulté sur le site internet.

## 10 Infos

Lathion Jean-Bastien président (+41 77 474 11 68) rte du Centre Village 22 1993 Veysonnaz